

La certification Animateur Fédéral Baby Gym

En fin de formation, après avoir participé à l'ensemble des modules (animer + Baby Gym), le stagiaire passe les épreuves de certification qui lui permettront d'obtenir son diplôme d'animateur Fédéral Baby Gym.

Les épreuves certificatives sont :

- Une production personnelle d'un cycle de 5 séances.
- Un QCM de 30 questions.
- Une séance pédagogique.
- Un entretien portant sur la séance pédagogique.

1- Le cycle de 5 séances :

Organisation :	Lors du 1er stage les formateurs demandent aux stagiaires de construire un cycle de 5 séances écrites. Ce travail devra être visé par le responsable technique du club du stagiaire. Le stagiaire devra remettre ce travail au 1er jour du 2ème week-end de formation.
Evaluation :	Ce travail devra être construit à l'aide du support fédéral de construction de séance remis en formation. L'articulation pédagogique proposée dans les séances et entre les séances, devra être cohérente et respecter les principes pédagogiques fédéraux de la Baby Gym. Un retour formatif collectif ou individuel (en cas de besoin) sera fait aux stagiaires par le formateur, au cours du 2ème week-end de formation.
Prise en compte dans la certification :	Les stagiaires ne pourront se présenter aux autres épreuves certificatives, qu'à la condition d'avoir rendu ce travail.

2- Le QCM :

Organisation :	les stagiaires devront répondre à un QCM à la fin du 2ème week-end de formation.
Choix du QCM :	Le responsable régional de formation choisit 1 QCM parmi les 3 questionnaires qu'il a en sa possession.
Déroulement du QCM :	Le questionnaire comporte 30 questions. Le stagiaire dispose de 30 secondes pour répondre à chaque question. Le déroulement du questionnaire se fait à l'aide d'un PowerPoint minuté dans le déroulement.
Condition de validation :	Le candidat pour valider son questionnaire, doit obtenir au minimum 21 bonnes réponses. (9 erreurs possibles)

3- La séance pédagogique :

Organisation :	La séance pédagogique et l'entretien, sont organisés sur différentes sessions programmées et proposées aux candidats dès la fin du premier week-end de formation. Elles ont lieu dans le/les club(s) identifié(s) par le comité régional et les responsables Baby Gym. Les stagiaires se positionnent ainsi (pendant la formation) sur les différentes sessions, puis tireront au sort la séquence qu'ils devront encadrer (public + partie de séance) en fin de formation. Le candidat (via son club d'appartenance) reçoit une convocation précisant le jour, l'heure et le lieu de son examen de certification pédagogique.
Les évaluateurs :	Chaque candidat doit être évalué par 2 évaluateurs. Le binôme d'évaluateurs, doit-être composé : - d'un formateur fédéral Baby Gym inscrit dans un cursus permanent de formation, - d'un 2ème évaluateur, pouvant être un formateur fédéral Baby Gym ou un cadre technique habilité par l'ETR.
Mode d'attribution du public : (le public support doit obligatoirement être soit : des 3/4 ans, des 4/5 ans, ou des 5/6 ans).	L'attribution du public support de la séance, se fait par un tirage au sort qui définit : - L'âge du groupe. - La partie de séance à animer : - prise en main / parcours - motricité fine / retour au calme Le tirage au sort se fait en fin de formation. Les candidats, même s'ils ne sont évalués que sur une partie de la séance, devront être présents et sur l'intégralité de sa durée. Lors de la partie ne donnant pas lieu à certification, le candidat jouera le rôle d'aide animateur.
Déroulement de la certification :	Le candidat doit arriver le jour de la certification avec une séance préparée et écrite. Le candidat prépare son matériel avant le début de sa certification.
Durée :	30 mn

4- L'entretien:

Sujet - objet de l'entretien	L'entretien vient apporter des éléments sur la capacité à s'autoévaluer du stagiaire. Il porte sur la démarche pédagogique. Il ne peut en aucun cas venir solutionner un problème de sécurité constaté lors de la séance.
Conditions de validation de la séance et de l'entretien :	Le candidat doit pour valider sa certification, valider tous les items de la grille fédérale.
Durée :	10 mn

5- Le rattrapage :

Principe général :	Il est de la responsabilité du comité régional organisateur de la formation, de proposer au moins une séquence de rattrapage pour chacune des épreuves certificatives (QCM, séance pédagogique et entretien).
Epreuves :	Les épreuves de rattrapage doivent être identiques aux épreuves initiales de certification. (format, durée, etc...)